



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RMI

Question écrite n° 14787

Texte de la question

Mme Cécile Helle souhaite attirer l'attention de Mme le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle sur le problème de suppression des SIFE individuels dans certains départements. L'annulation de ces programmes de formation individuelle dans plusieurs directions départementales du travail a des conséquences graves puisqu'elle met en cause l'activité de nombreux centres de formation dont le recrutement dépasse le périmètre d'un bassin d'emploi. Surtout elle risque d'exclure de fait certaines personnes actuellement en RMI de l'accès à des formations qualifiantes : le cofinancement dans le cadre des SIFE est en effet indispensable à la mise en place des financements par le conseil général du lieu de résidence du RMIste. En conséquence, elle aimerait savoir alors que les crédits SIFE sont annoncés en augmentation au plan national les raisons pour lesquelles on observe la suppression de ces programmes de formation dans certaines DDTEFP. Elle aimerait également savoir si un risque de généralisation de cette suppression des SIFE existe.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de madame la secrétaire d'Etat à la formation professionnelle sur la suppression de programmes de stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) individuels dans certains départements. Elle souhaiterait savoir si un risque de généralisation de cette suppression existe. Le programme de formation professionnelle des demandeurs d'emploi éprouvant des difficultés particulières de réinsertion professionnelle occupe une place centrale dans la politique de lutte contre le chômage de longue durée menée par le Gouvernement. La mise en oeuvre des SIFE individuels intervient désormais dans un cadre rénové qui permet une meilleure adéquation aux spécificités locales du marché du travail. Les SIFE individuels font partie du programme globalisé et déconcentré de lutte contre le chômage de longue durée, qui comporte cinq autres mesures pour l'emploi : SIFE collectifs, stage d'accès à l'entreprise (SAE), contrat initiative emploi (CIE), contrat emploi solidarité (CES) et contrat emploi consolidé (CEC). Les enveloppes de ces différentes mesures sont fongibles : le service public de l'emploi a la possibilité, deux fois par an, de modifier l'allocation des moyens entre ces mesures au regard des caractéristiques et des besoins du marché du travail local. Eu égard aux différences de situation entre les marchés de l'emploi locaux, ces nouvelles modalités de mise en oeuvre de la politique de l'emploi peuvent induire des choix de programmation différents d'un département à l'autre. Il n'est donc en aucune manière envisagé de supprimer le dispositif des SIFE individuels.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Helle](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14787

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1998, page 2832

Réponse publiée le : 25 janvier 1999, page 446